

Santé

Autorisations d'engagement : 427 millions d'euros

Crédits de paiement : 430 millions d'euros

La France consacre plus de 10 % de sa richesse nationale aux dépenses publiques de santé : assurance maladie-maternité, assurance accidents du travail et maladies professionnelles, interventions sanitaires de l'État et des collectivités territoriales. La mission « Santé » regroupe les actions directement menées par l'État en matière de santé publique, de prévention et d'accès aux soins. Cette mission est complémentaire de la mission « Sécurité sanitaire » qui vise principalement la prévention et la gestion des risques ou des crises sanitaires.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

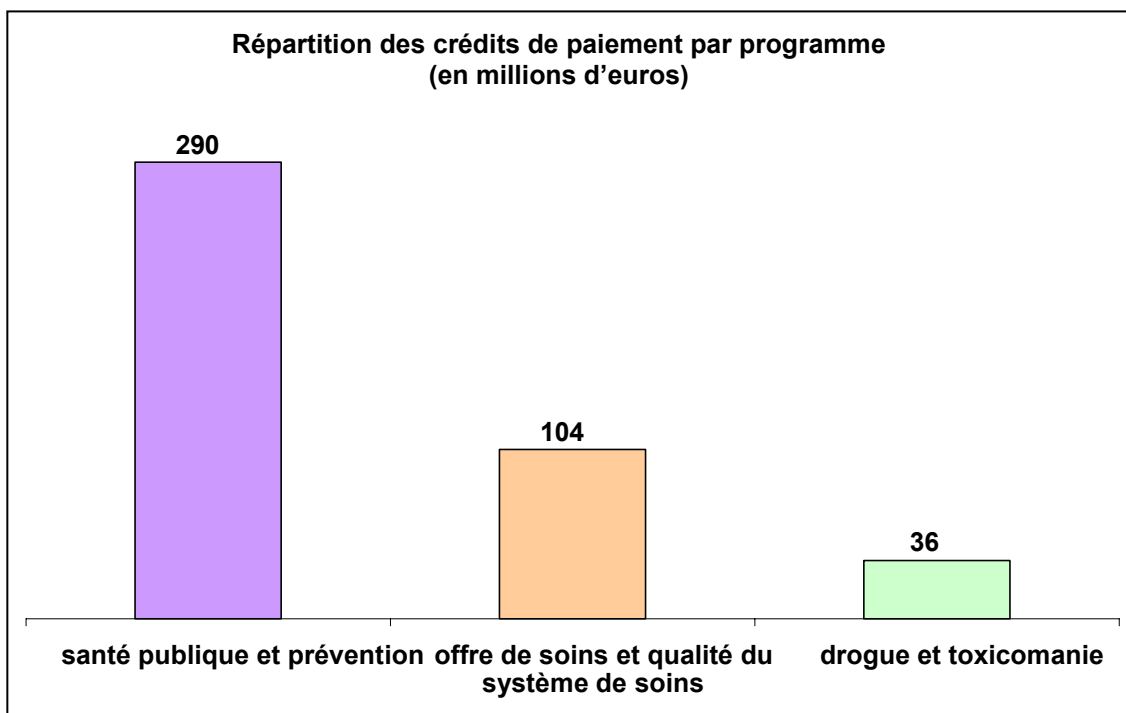
Centrée sur les interventions du ministère de la Santé et des Solidarités, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la mission « Santé » comprend trois programmes.

Le programme « Santé publique et prévention » (290 millions d'euros) assure le pilotage de la politique de santé publique et développe la prévention et l'éducation à la santé, sous l'impulsion de la direction générale de la santé. Il s'appuie notamment sur deux opérateurs : l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé et l'Institut national du cancer.

Le programme « Offre de soins et qualité du système de soins » (104 millions d'euros) a pour finalité d'adapter le système de soins, en veillant notamment à garantir la qualité et l'accessibilité de l'offre de soins. Il est piloté par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Le programme « Drogue et toxicomanie » (36 millions d'euros) vise à réduire l'offre et la consommation de drogues ainsi que les autres pratiques addictives (tabac, alcool), sous la coordination de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT), rattachée au Premier ministre.

La structure de la mission « Santé » couvre différents volets de la politique sanitaire, notamment la détermination des objectifs de santé publique et du cadre juridique et éthique, la définition des programmes de prévention et l'adaptation de l'offre de soins aux évolutions des priorités sanitaires. L'enjeu principal pour l'État est sa réactivité pour affecter ses moyens vers les priorités et sa capacité à coordonner les nombreux acteurs, en fonction d'une stratégie partagée.



2. Principales orientations pour 2007

Renforcer les comportements de prévention, en particulier en matière de prévention du VIH/SIDA et de dépistage des cancers. Les cancers sont la deuxième cause de mortalité en France. Chantier présidentiel, le **plan de mobilisation quinquennale contre le cancer** sera poursuivi en 2007, avec la mise en œuvre de sa dernière tranche. Il prévoit notamment le déploiement d'une stratégie globale de lutte contre le cancer, sous l'égide de l'Institut national du cancer. Sont également poursuivis des objectifs de diminution de la consommation annuelle d'alcool par habitant de plus de 15 ans et de diminution de la prévalence du tabagisme.

Améliorer la gestion des établissements et des personnels concourant à l'offre de soins, dans le cadre des réformes en cours à l'hôpital : réforme de la gouvernance hospitalière, mise en place de la tarification à l'activité et fin de la montée en charge du plan d'investissement « Hôpital 2007 ». Les agences régionales de l'hospitalisation, cofinancées par l'État et l'assurance maladie, jouent un rôle stratégique dans ces évolutions. Un centre national de gestion, opérationnel en 2007, prendra en charge la gestion de certains personnels de la fonction publique hospitalière (directeur d'hôpital, d'établissement sanitaire et social, d'établissement social et médico-social, directeur de soins, praticien hospitalier, etc.) ainsi que l'organisation des concours pour ces professions.

Renforcer la cohérence interministérielle dans la lutte contre les drogues. Dans le cadre du plan de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008, les pouvoirs publics poursuivent un objectif de réduction de la prévalence des pratiques addictives (alcool, cannabis, tabac), en particulier chez les jeunes. Sont notamment recherchés le renforcement de l'interministérialité, le développement des cofinancements, l'articulation avec

d'autres plans d'action en matière sociale et l'efficacité de la coopération internationale.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Le pilotage de la politique sanitaire sera amélioré. Il s'agit de renforcer les fonctions et les instruments de pilotage de la politique de santé publique et d'offre de soins, grâce au développement des instruments de pilotage (contrats d'objectifs avec les opérateurs du programme, notamment les ARH et l'INPES) et de l'évaluation de la qualité : indicateur de suivi de la certification des hôpitaux par la Haute autorité de santé, indicateur du degré d'implication des citoyens dans la politique de santé publique.

Ministre concerné :

- Santé et Solidarités